

Le Grand Lyon et la solidarité internationale dans le domaine de l'eau

**Réunion « Loi Oudin : Mode d'emploi » - RESACOOOP
18 juin 2007**

Vincent DUSSAUX



LE CADRE DE LA COOPERATION EAU DU GRAND LYON



Historique

> Un engagement politique : participer à l'atteinte des OMD Eau et Assainissement

« d'ici à 2015, réduire de 50 % la part de population n'ayant pas accès à l'eau »

- Le sommet de la Terre (Johannesburg 2002) : Grand Lyon acteur des OMD
- La coopération décentralisée comme composante de l'Agenda 21 du Grand Lyon : Intégration des principes du Dév. Durable
- Le forum mondial de l'eau (Mexico 2006) : « actions locales pour un défi global »

Application de la loi Oudin au Grand Lyon

> La loi sur le 1% solidarité Eau

- Un cadre juridique d'intervention
- Des moyens accrus

> Deux dispositifs distincts mais complémentaires

- Financer la réalisation d'infrastructures eau et assainissement répondant aux besoins de collectivités Sud :

➤ Fonds de Solidarité et de Dév. Durable pour l'Eau

- Partager notre expérience pour renforcer les capacités des structures locales de gestion :

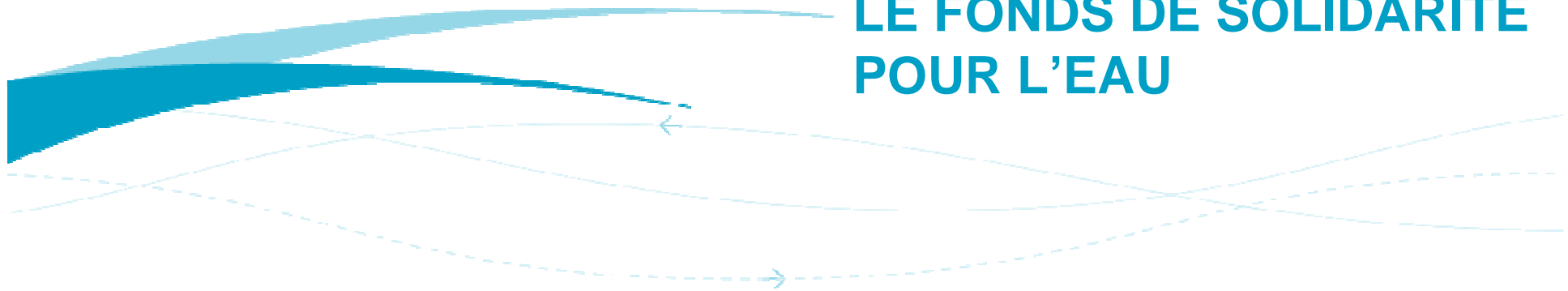
➤ Programmes de coopération décentralisée

Application de la loi Oudin au Grand Lyon

- > **La direction de l'eau du Grand Lyon fortement impliquée**
 - 0,4 % des budgets eau et assainissement, soit **540 000 € / an**
 - Portage politique par la VP Eau
 - Poste dédié à la solidarité internationale Eau au sein de la DE
 - Nombreux agents mobilisés (expertise + support)



LE FONDS DE SOLIDARITE POUR L'EAU



LE FONDS EAU Principe

- > Création lors de la renégociation du contrat de DSP en 2003 d'un Fonds **paritaire** Grand Lyon / Veolia Eau
- > 2 x 300 000 € = **600 000 €**/ an.
- > Objectifs : Développer localement les **infrastructures** d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement
- > Financement du volet «infrastructures» de projets réalisés **par des ONG locales** (convention de financement)



- > **Un comité de pilotage bipartite :**
 - définit les orientations stratégiques : zone d'intervention, critères d'éligibilité des projets et des porteurs de projets.
 - valide les conventions de financement

- > **Un comité technique :**
 - sélectionne les projets à financer en fonction des critères définis : réalité du besoin, pertinence technique, durabilité...
 - suit et évalue la mise en œuvre du projet et l'utilisation des fonds.

▶ **13 projets financés en 2006 pour un montant total de 587 000 €.**

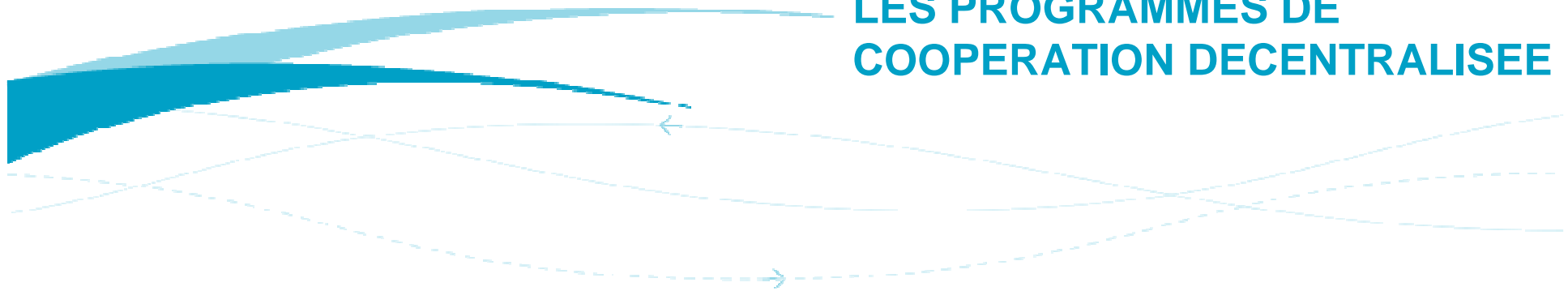
Exemple de projet : Mahajanga

- > Financement de puits et bornes fontaines dans des écoles de communes périphériques de Mahajanga (Madagascar)
- > Budget : 140 000 € (2004-2007)
- > Mise en œuvre :
Écoles du Monde.
- > Bénéficiaires :
Communes périphériques
de Mahajunga
- > Intégré dans un programme
de développement local
centré sur l'éducation





LES PROGRAMMES DE COOPERATION DECENTRALISEE



Cadre et objectifs

> Cadre légal

- Convention de coopération décentralisée signée entre le Grand Lyon et une collectivité étrangère chargée du service public de l'eau.

> Objectifs

- Renforcer les capacités du service public local de l'eau pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers et sécuriser les investissements (gestion pérenne des infrastructures).

> Moyens

- Appui technique et institutionnel
- Échange d'expérience entre élus et techniciens (missions et accueils)
- Présence d'un représentant permanent sur le terrain (VSI)
- Programmes menés en mode projet / mobilisation d'un réseau
- 3 programmes maxi et engagement dans la durée

LES PROGRAMMES DE COOPERATION DECENTRALISEE

Ex : AGIRE Haute-Matsiatra (Madagascar)

> Appui du Grand Lyon à :

- la Région Haute-Matsiatra
- aux communes de la Région.

> S'inscrit dans le cadre de :

- La décentralisation de l'État malagasy (Régions, communes)
- La réforme du secteur de l'eau (Code de l'eau)

> 3 objectifs :

- Mise en œuvre de la GIRE : comité de bassin, schéma directeur, etc.
- MOA locale : responsabilités des communes, DSP, programmation d'investissement, gestion financière, etc.
- Compétences locales E&A : formation initiale et continue



Ex : AGIRE Haute-Matsiatra (Madagascar)

> Acteurs :

- Pilotage de projet : Région Haute-Matsiatra et Grand Lyon + BURGEAP
- Partenaires : Communes, AERMC, Université Lyon I, Université Fianarantsoa, ANDEA Agence Centre-Sud.
- Projet mené en lien étroit avec la politique nationale : Min. Énergie, MDAT, ANDEA, JIRAMA.

> Budget :

- 1 200 000 € sur 3 ans (juillet 2006 / juillet 2009)
- Cofinancement à 70% par la Commission Européenne (Facilité Eau)
- Participation Grand Lyon : 100 000 €/ an dont 70 000€ de valorisation personnel



Ex : AGIRE Haute-Matsiatra (Madagascar)

> Moyens mis en œuvre :

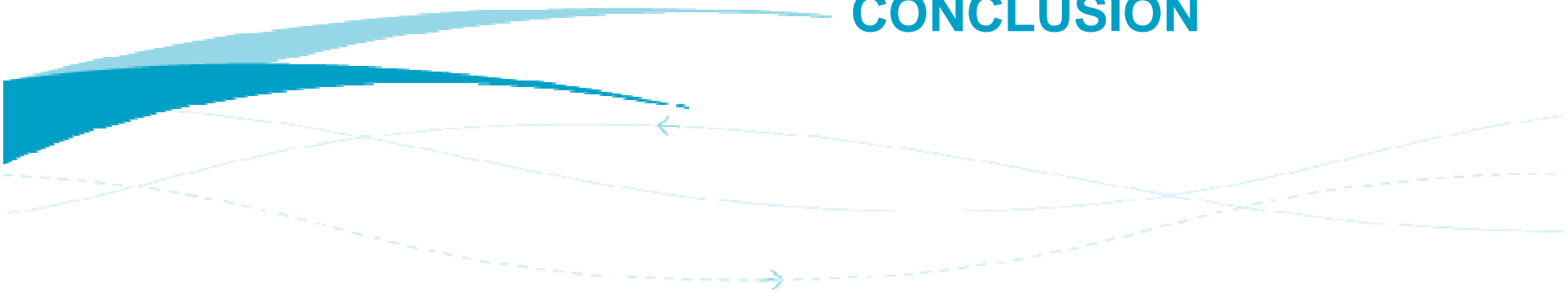
- Équipe permanente locale à Fianarantsoa : un ingénieur Grand Lyon, un ingénieur BURGEAP, un ingénieur Région Haute-Matsiatra (recruté pour le projet).
- Réalisations de missions d'expertise (2 personnes / trimestre)
- Accueils à Lyon
- Coordination de projet (1/3 temps à Lyon)

> Réalisations à ce jour (coproductions) :

- État des lieux juridique et des acteurs locaux de l'eau
- État des lieux des ressources en eau
- Diagnostics AEP sur Ambalavao et Ambohimahasoa
- Plan d'action pour la gestion de la pénurie d'eau sur Fianarantsoa
- Formations de membres du comité de bassin à la GIRE (15j à Lyon)
- Ateliers de travail : DSP, Code de l'eau, rôle de MOA des communes.



CONCLUSION



CONCLUSION

Quel intérêt pour le Grand Lyon ?

> Rayonnement international de Lyon :

- Visibilité du Grand Lyon à l'international
- Promotion du savoir-faire des entreprises de Rhône-Alpes

> Un outil de management pour la direction de l'eau :

- Valorisation des agents impliqués, culture commune
- Ouverture d'esprit : savoir aborder les problèmes autrement et relativiser ses propres pratiques.

> Renforcement de liens entre les citoyens

- Sensibilisation aux problématiques eau des pays Sud
- Manifestations culturelles, échanges d'étudiants, etc.